

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri
CROM Florence, pouvoirs à TUPIN Hugues
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 128-2022

Objet : Rénovation de l'office de tourisme du Pays de Douarnenez
Demande de subvention DETR 2023

Rapporteur : Marc RAHER

Conformément au Code du Tourisme, Douarnenez Communauté a délégué à l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez les missions de service public d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique du Pays de Douarnenez.

L'office de tourisme du Pays de Douarnenez, Association régie par la loi de 1901, est classé catégorie I par arrêté préfectoral et est détenteur de la Marque Qualité Tourisme.

L'Office de Tourisme est hébergé dans un bâtiment situé en centre-ville de Douarnenez, rue du Docteur Mével. Bien que ce bâtiment soit la propriété de la Ville de Douarnenez, Douarnenez Communauté en bénéficie dans le cadre d'une mise à disposition pour l'exercice de la compétence Tourisme, et ainsi se substitue à la Ville dans ses droits et obligations.

Le bâtiment rue du Docteur Mével dispose d'un espace libre non aménagé sur une partie de l'étage. De plus les nouvelles modalités de fonctionnement de la vente de billets SNCF offrent également la possibilité de revoir l'espace en rez-de chaussée.

Dans l'objectif d'offrir au personnel de l'office de tourisme de meilleures conditions d'exercice de leur mission, la partie de l'étage inoccupée peut être aménagée en bureaux (3 postes de travail), petite salle de réunion et espace pause.

Accueillant plus de 100 000 visiteurs par an, la qualité de l'espace voué à l'accueil des visiteurs est primordiale. L'accueil actuel, aménagé il y a plus de 25 ans, nécessite d'être repensé et agrandi afin notamment de s'adapter aux nouveaux comportements et aux nouvelles attentes des visiteurs (espace numérique, espace boutique, ...)

Ces travaux d'aménagement et de rénovation seront également l'occasion de les inscrire dans une optique d'économie d'énergie et de confort de travail.

Suite à la réalisation d'une étude de faisabilité, le coût prévisionnel de l'opération d'aménagement de l'office de tourisme communautaire s'élève à 185 000 € HT.

Au regard des catégories d'opérations éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération de rénovation du bâtiment hébergeant l'office de tourisme du Pays de Douarnenez.

Le plan de financement serait alors le suivant :

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
ETAT – DETR 2023	185 000 €	50 %	92 500 €
TOTAL des aides publiques sollicitées		50 %	92 500 €
DOUARNENEZ COMMUNAUTE		50 %	92 500 €
Total (coût de l'opération H.T.)		100%	185 000 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} décembre 2022,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du bureau du 5 décembre 2022,

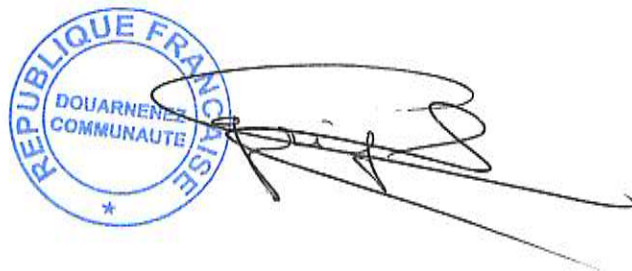
Il est proposé :

- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour cette opération de rénovation de l'office de tourisme du Pays de Douarnenez.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022.

Le 2^{ème} vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente,
Christian GRIJOL



A blue circular stamp from the Douarnenez Communauté is visible, featuring the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'DOUARNENEZ COMMUNAUTE' in the center, and a small star at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.